



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Orientales

Direction des Ressources Humaines
et des Emplois 1^{er} degré

Bureau N° 214

Affaire suivie par :

Céline MOULAY

Tél : 04 68 66 28 31

Mél : ce.dsden66-drhe66gesco@ac-montpellier.fr

45, avenue Jean Giraudoux
BP 71080
66103 PERPIGNAN Cedex

Perpignan, le 28 octobre 2022

Le directeur académique des services de l'Education
nationale des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education
Nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

Mesdames et messieurs les instituteurs

OBJET : Participation au mouvement interdépartemental 2022-2023

Réf. : BO n° 40 du 27 octobre 2022

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée scolaire 2023 a été publiée au Bulletin Officiel cité en référence.

Le B.O. est consultable en suivant ce lien :

<https://www.education.gouv.fr/media/118744/download>

Attention, le serveur sera ouvert du 14/11/2022 9h30 au 07/12/2022 midi.

Les candidats recevront sur i-prof un accusé de réception, qui devra être édité, éventuellement complété ou modifié, signé, et renvoyé **avant le 14/12/2022** à la DSDEN – DRHE (l'envoi pourra être fait par mail à l'adresse indiquée en haut à gauche).

Les agents qui sollicitent une bonification au titre du handicap doivent renvoyer sous pli cacheté avec la mention « confidentiel, secret médical » le certificat médical ci-joint accompagné des pièces justificatives et d'un courrier au médecin de prévention, le Dr DEJONG, **avant le 12 décembre 2022.**

Frédéric FULGENCE